

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 73 (1944)

Heft: 12

Nachruf: Sœur Joséphine Loup

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Traversons la Sonnaz, encore la Sonnaz, pour trouver bientôt, dans l'antique maison d'école de Corminbœuf, M^{lle} Bapst et M. Goumaz. Deux salles très remplies donnent une sérieuse occupation à la maîtresse et au maître. Leur dévouement reconnu et leur courage persévérant les soutiennent dans une tâche bien méritoire.

N'oublions pas Grolley, beau village avec château et gare où le train passe quelquefois. L'école se fait dans l'auberge historique où les femmes de Grolley battirent un groupe d'insurgés en 1847. La vigueur est restée installée dans la maison. Pour s'en convaincre, il suffit d'assister aux leçons données avec un dynamisme entraînant par M^{lle} Alice Ruffieux et avec un cran remarquable par M. Casimir Moret.

Enfin, sur une cinquième grande route, pas très loin de la porte de Morat, se présente, derrière un écran de verdure, l'agréable bâtiment scolaire de Granges-Paccot. On y fait du bon travail sous l'experte direction de M. Fernand Jaquet. Dans cette maison a vécu un homme de mérite, un ami, M. le D^r Firmin Jaquet, un des plus savants botanistes dont s'honore notre pays. Ce n'est pas sans plaisir, ni sans émotion, qu'on revoit son portrait dans l'appartement occupé actuellement par son digne fils.

† Sœur Joséphine Loup

Le 12 juillet, s'éteignait, dans la paix du Seigneur, S^r Joséphine Loup, de l'Institut Ste-Ursule.

Pendant cinquante ans, S^r Joséphine a enseigné dans les écoles primaires. Grandvillard, Charmey, Massonnens, Cugy, Montbovon, l'Externat de Ste-Ursule l'ont vue, ponctuelle, dévouée, toute à sa classe, ne cherchant que le bien de ses élèves. Bonne envers chacun, simple et familière envers les parents dont elle attendait une collaboration efficace, toujours optimiste, regardant les gens et les choses par leur côté avantageux, S^r Joséphine a rempli une belle et féconde carrière. Elle aimait l'école et ce lui fut un profond chagrin de la laisser, quand l'âge et les infirmités trahirent son courage. Résignée, elle souffrit silencieusement, s'intéressant toujours à l'activité de ses consœurs et donnant aux plus jeunes les conseils de son expérience.

M^{lle} Marie Loup était née à Bussy en 1867, d'un foyer paysan, riche de solides vertus et pourvu d'enfants. Deux de ses frères avaient embrassé la carrière de l'enseignement : elle-même devait les suivre et inaugurer avec eux une sorte de tradition pédagogique dans la famille. Parmi les enfants et les petits-enfants de ses frères, S^r Joséphine comptait une dizaine d'instituteurs et d'institutrices. Généreux apport de travail et de dévouement d'une famille à l'école fribourgeoise.

Depuis quelques mois, la santé de S^r Joséphine s'altérait. Ses dernières semaines furent une paisible préparation à la mort. Consciente d'avoir fait tout son devoir, elle attendit avec le plus grand calme la venue du Seigneur. Il vint en ce matin de juillet et la mourante l'accueillit avec ce même sourire qui, pendant cinquante ans, avait accepté les dispositions de la Providence.